



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 novembre 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon et Pierre Lanthier.

Est absente, madame la conseillère Renée Amyot.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Luc Bard, directeur général adjoint et Melvin Jomphe, directeur de cabinet, madame Andrée Loyer, directrice exécutive et M^e Geneviève Leduc, greffière.

CE-2019-816

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 16, 23 OCTOBRE ET 6 NOVEMBRE 2019 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 22 ET 23 OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 16, 23 octobre 2019 et 6 novembre 2019 ainsi que des séances spéciales tenues les 22 et 23 octobre 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-817

SOUSSION 2019 SP 160 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE NOTRE-DAME, PHASE 3, DU BOULEVARD LABROSSE À LA RUE MONSEIGNEUR-LEMIEUX, PHASE 2, DE LA RUE DES SABLES AU BOULEVARD MALONEY EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe ABS inc., 531, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E8, pour le mandat de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame, à partir du boulevard Labrosse jusqu'à la rue Monseigneur-Lemieux, phase 3, ainsi que de la rue des Sables au boulevard Maloney Est, phase 2, sur la base des prix unitaires, inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 332 450,21 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 3 septembre 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-047-92536	188 379,98 \$	Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts – 17-3088 - Honoraires professionnels – Rue Notre-Dame, phase 3B
18-19004-004-92537	115 191,37 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – ING-13-007 – 17-3087 - Rue Notre-Dame, phase 2
04-13493	14 457,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 421,36 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-818

**SOUSSION 2019 SP 011 - SERVICES PROFESSIONNELS D'EXPERTS-
CONSEILS - RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME, PHASE 6 - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 201-420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'experts-conseils, pour la réfection de la rue Notre-Dame, phase 6, à partir du boulevard Maloney Est jusqu'au boulevard Labrosse, pour un montant total approximatif de 1 345 446,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 septembre 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19004-003-92538	1 228 572,03 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – ING-13-007 - 18-3024 - Honoraires professionnels – Rue Notre-Dame, phase 6
04-13493	58 510,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	58 364,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-819

**SOUSSION 2019 SP 252 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE –
BOULEVARD LABROSSE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT
ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de réfection de la chaussée du boulevard Labrosse, entre les chemins de Chambord et Saint-Thomas, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 685 458,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 octobre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30806-015-92539	625 914,58 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement du réseau routier - 16-3108 – Boulevard Labrosse, entre les chemins de Chambord et Saint-Thomas
04-13493	29 809,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	29 734,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-820

SOUSSION 2019 SP 259 - LOT 3 - MODERNISATION DES CONTRÔLES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - FOURNITURE DE PANNEAUX DE CONTRÔLE, DE PANNEAUX D'ENTRÉES/SORTIES ET DE PANNEAUX D'ALIMENTATION SANS COUPURE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SGM Automation inc., 555, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, Canada, J6T 6G3, pour les travaux du lot 3 – Modernisation des contrôles de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau – Fourniture de panneaux de contrôle, de panneaux d'entrées/sorties et de panneaux d'alimentation sans coupure, pour un montant total de 429 931,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 octobre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-008-92540	392 585,01 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées - 15-5101 – Travaux PRESTEP – Lot 3
04-13493	18 696,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	18 650,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-821

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - AVENUE FRANK-ROBINSON ET RUE DU PATRIMOINE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur l'avenue Frank-Robinson et la rue du Patrimoine, dossier RS-19-027, comme illustrées au plan numéro CRO-19-374 du 30 août 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Frank-Robinson	Ouest	D'un point situé à 35 m au sud de la rue Principal, sur une distance de 39 m vers le sud	Décembre à mars
Frank-Robinson	Ouest	De la rue du Patrimoine, sur une distance de 6 m vers le nord	En tout temps
Du Patrimoine	Nord	De l'avenue Frank-Robinson, sur une distance de 18 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-374 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-822

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 1 287 379 - RÉFECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau travaille actuellement au réaménagement et à la réfection du boulevard Saint-Joseph et que des acquisitions de certaines parcelles de terrain privées sont requises le long du boulevard Saint-Joseph mais aussi sur certaines de ses collectrices, dont la rue Amherst;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit acquérir une parcelle de terrain située à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Amherst, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 287 379 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 40,5 m²;

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Couture, propriétaire du lot 1 287 379 du cadastre du Québec, consent à vendre à la Ville de Gatineau, la parcelle de terrain requise;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte la promesse de vente de madame Denise Couture d'acquérir de gré à gré une partie du lot 1 287 379 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 40,5 m², au montant de 21 800 \$ plus les taxes applicables, auquel s'ajoute une compensation pour un nouveau certificat de localisation au montant de 1 897,90 \$ taxes incluses, pour un montant total de 26 962,45 \$, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse de vente négociée et dûment signée le 24 octobre 2019;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;

- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, tel que prévu à la promesse de vente, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir;
- autorise le trésorier à puiser le montant de 26 962,45 \$, requis pour l'acquisition du lot 1 287 379 du cadastre du Québec, à même le poste budgétaire 18-18024-002-19483, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18024-002-92535	24 620,30 \$	PDI - Aménagement de surface – Boulevard Saint-Joseph - 16-3118 - Acquisitions
04-13493	1 172,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 169,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt du rapport des acquisitions 2019 réalisées en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau

CE-2019-823

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2017 SP 115 - ENTRETIEN DES DÉPÔTS À NEIGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant indexé année optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-829		François Lacroix	2017 SP 115 – Entretien des dépôts à neige – Sections 1,3,4 et 5	238 420,70 \$	1 ^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2017-829		7705344 Canada inc.	2017 SP 115 – Entretien des dépôts à neige – Section 2	81 076,78 \$	1 ^{er} novembre 2019 au 30 avril 2020	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et leurs soumissions déposées le 6 juillet 2017.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2020 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-31321-515	Dépôt à neige privé
02-31320-515	Dépôts à neige

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-824

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS ADDITIONNELLES - SOUMISSION 2019 SP 318 - TRANSPORT ET DISPOSITION DE RÉSIDUS DE BALAYURES DE RUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-726 du 16 octobre 2019, adjugeait des contrats aux firmes suivantes, à savoir :

- À la firme 144778 Canada inc., Frères Robinson, 1730, rue Atmec, Gatineau, Québec, J8R 3Y4, pour un montant total approximatif de 185 648,98 \$ incluant les taxes, pour la section 1 (balayures 2018);
- À la Uteau, Division de 6608604 Canada inc., 363, montée de la Source, suite 101, Cantley, Québec, J8V 0G6, pour un montant total approximatif de 403 332,30 \$ incluant les taxes, pour la section 2 (balayures 2019);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.3 du cahier des charges particulières prévoit que « les quantités fournies à la formule de soumission sont approximatives. La Ville se réserve le droit de revoir les quantités à la hausse ou à la baisse. La Ville de Gatineau n'encourt aucune obligation à l'égard des quantités envers tout adjudicataire. »;

CONSIDÉRANT QUE les quantités estimées ne représentaient pas les quantités réelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a ajusté la masse volumique estimée des résidus de balayures et qu'elle a fait arpenter les deux monticules restants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel approximatif de 53 922,60 \$ incluant les taxes, selon les quantités respectives réelles de dépassement à la firme 144778 Canada inc., Frères Robinson, 1730, rue Atmec, Gatineau, Québec, J8R 3Y4, pour la section 1 (balayures 2018) et un montant additionnel approximatif de 178 938,37 \$ incluant les taxes, à la firme Uteau (division de 6608604 Canada inc.) 363, montée de la Source, suite 101, Cantley, Québec, J8V 0G6, pour la section 2 (balayures 2019), le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2019 SP 318.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31240-444-92541	49 238,52 \$	Balayage et arrosage – Transport - Enfouissement
02-31310-444-92542	163 394,58 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Transport - Enfouissement
04-13493	10 126,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 101,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-825

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT
DANS LE CADRE DE NOËL DANS LE VIEUX-AYLMER - 29 NOVEMBRE AU
8 DÉCEMBRE 2019 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE le défilé se déroulera sur la rue Principale le 30 novembre 2019, entre la marina et les Galeries d'Aylmer, dans le cadre des festivités de Noël dans le vieux-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le marché de Noël aura lieu sur le site du parc Commémoratif les fins de semaine du 29 novembre au 1^{er} décembre et du 6 au 8 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue à la circulation automobile est nécessaire afin de laisser le passage au défilé en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QU'une modification à la circulation et au stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2019-64 du 22 janvier 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire au stationnement sur certaines rues dans le cadre de l'événement Noël dans le vieux-Aylmer pour les journées suivantes de novembre et décembre 2019, à savoir :

- **Interdiction de la circulation automobile le samedi 30 novembre 2019 (soir du défilé), entre 17 h et 21 h sur :**
 - la rue Principale, entre l'adresse 1 et la rue du Bordeaux;
 - le boulevard Wilfrid-Lavigne, entre les rues Principale et North;
 - la rue LeGuerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan;
 - la rue Front, entre les rues Symmes et Principale;
 - la rue Prince-de-Galles, entre les rues du Patrimoine et Principale.
- **Interdiction de la circulation automobile pour le marché (sauf pour les résidents et détenteurs de permis) les vendredis 29 novembre et 6 décembre 2019, les samedis 30 novembre et 7 décembre et les dimanches 1^{er} et 8 décembre, entre 9 h et 21 h sur les rues suivantes :**
 - Broad, entre les rues Principale et Symmes;
 - Symmes, entre les rues Park et Broad.

- **Stationnement interdit pour le marché les vendredis 29 novembre et 6 décembre, les samedis 30 novembre et 7 décembre et les dimanches 1^{er} et 8 décembre 2019 sur un côté des rues suivantes :**
 - Broad (côté pair/est), entre les rues Principale et Symmes;
 - Symmes (côté impair/nord), entre les rues Park et Broad.
- **Stationnement interdit pour le marché les vendredis 29 novembre et 6 décembre, les samedis 30 novembre et 7 décembre et les dimanches 1^{er} et 8 décembre 2019 (sauf pour détenteur de permis) sur un côté des rues suivantes :**
 - Broad (côté impair/ouest), entre les rues Principale et Symmes;
 - Symmes (côté pair/sud), entre les rues Park et Broad.
- **Stationnement interdit le samedi 30 novembre (soir de défilé) entre 16 h et 21 h sur les deux côtés des rues suivantes :**
 - Principale, entre la marina et le boulevard Wilfrid-Lavigne;
 - LeGuerrier, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue John-Egan;
 - Du Couvent, entre la rue Front et le chemin Eardley.
- **Stationnement interdit le samedi 30 novembre 2019 (soir de défilé) de 16 h à 21 h sur un des deux côtés des rues suivantes :**
 - Patrimoine (côté impair/nord) à partir l'avenue Frank-Robinson, sur une distance de 20 m;
 - Broad (côté pair/est), à partir de la rue Symmes, sur une distance de 20 m;

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon les plans G06-144-01, CRO-17-340, CRO-14-432 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2019-826

REJET DES SOUMISSIONS - 2019 SP 168 - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE VERS L'IDENTIFICATION PAR RADIO-FRÉQUENCE POUR LES BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 18 juillet 2019, un appel d'offres public pour le transfert de technologie vers l'identification par Radio-Fréquence pour les bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues sont non conformes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2019 SP 168 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2019-827

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - L'ASSOCIATION DE L'OUÏE DE L'OUTAOUAIS - 15, RUE DU SOMMET - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE l'organisme l'Association de l'Ouïe de l'Outaouais a demandé d'être exemptée des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 15, rue du Sommet soit pour les locaux qu'elle occupe;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme l'Association de l'Ouïe de l'Outaouais, pour une partie de l'immeuble situé au 15, rue du Sommet.

De plus, ce comité informe la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2019-828

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-41 POUR UN MONTANT TOTAL DE 509 266,88 \$ POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 OCTOBRE 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-41 d'un montant de 509 266,88 \$ pour la période du 24 au 30 octobre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-829

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 43 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 41 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 41

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 43, la liste des réquisitions numéro 41 ainsi que la liste des embauches numéro 41 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	17 425,02 \$	28 octobre au 1 ^{er} novembre 2019
Liste PD numéro 43	Pièces de comptes à payer	683 238,28 \$	28 octobre au 1 ^{er} novembre 2019
Liste des réquisitions numéro 41	Pièces de comptes à payer	11 165,10 \$	28 octobre au 1 ^{er} novembre 2019
Liste des embauches numéro 41	Embauche du personnel temporaire	797 787,62 \$	20 au 26 octobre 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-830

SOUSSION 2019 SP 332 - FOURNITURE DE LAMES ET DE SABOTS POUR LES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes les contrats pour la fourniture de lames et sabots pour les équipements de déneigement, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 28 octobre 2019, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme DRL Beaudoin (9309-9943 Québec inc.), 28, boulevard Seigneurie Est, Blainville, Québec, J7C 3V5, pour la fourniture de lames et sabots pour les équipements de déneigement, selon la section A pour les articles 1-3-4-5 et pour les sections B et C pour un montant total approximatif de 109 108,69 \$ incluant les taxes;
- La firme Équipement SMS, 1800, rue Montgolfier, Laval, Québec, H7T 0L9, pour la fourniture de lames et sabots pour les équipements de déneigement, selon la section A pour l'article 2 pour un montant total approximatif de 3 332,90 \$ incluant les taxes.

Les contrats seront valides pour une année à partir de la date d'adjudication du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-831

PROLONGATION DE L'ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ORGANISME AXENÉO7 POUR L'OCCUPATION DES ESPACES PAR DES ARTISTES AUX 99 ET 101, RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT le rayonnement et l'effervescence artistique engendrée par le projet d'art public issu de l'entente de collaboration entre la Commission de la capitale nationale et la Ville de Gatineau, dans le cadre du sentier culturel;

CONSIDÉRANT le fort potentiel de mise en valeur des artistes de la région, la Commission de la capitale nationale accepte de prolonger le bail de la Ville de Gatineau pour la location du terrain et le bâtiment vacant situé aux 99 et 101, rue Montcalm afin de poursuivre le second volet du projet d'art public, soit l'occupation des espaces par des artistes;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale autorise une prolongation du bail de location pour une durée de six mois, soit du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020 pour une somme équivalente en compensation d'impôts fonciers de six mois. Cette somme représente 3 589,34 \$ (en taxes municipales et scolaires);

CONSIDÉRANT l'entente de services accordant l'usage des locaux loués par la Ville de Gatineau et la gestion administrative à l'organisme AXENÉO7 accompagné de Culture Outaouais, pour la programmation des activités sur le terrain et dans le bâtiment situé aux 99 et 101, rue Montcalm :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le bail entre la Commission de la capitale nationale et la Ville de Gatineau, pour une durée de six mois débutant le 1^{er} octobre 2019 et se terminant le 31 mars 2020 pour une somme équivalente en compensation d'impôts fonciers de six mois représentant 3 589,34 \$;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le bail et tous les documents relatifs à la présente;
- approuve le prolongement de l'entente de services entre la Ville de Gatineau et l'organisme AXENÉO7 en accordant l'usage du terrain et du bâtiment situé aux 99 et 101, rue Montcalm et pour lequel AXENÉO7 assumera les frais de location, de déneigement ainsi que la gestion des locaux et des activités sur le site du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020;
- autorise madame Catherine Bellemare, directrice territoriale du centre de services de Hull, à signer l'entente de services entre la Ville de Gatineau et l'organisme AXENÉO7 et tout autre document relatif à la présente.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2. Certificat de la greffière adjointe relatif à deux corrections d'écriture à la résolution numéro CE-2019-461 du 26 juin 2019
3. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil - Septembre 2019

CE-2019-832

SOUSSION 2019 SP 284 - SERVICE D'ENNEIGEMENT DANS LE CADRE DU BAL DE NEIGE ET DU LAC BEAUCHAMP - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Snö Innovation inc., 500, rang des Vingt-Cinq Est, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 0G6, pour les services d'enneigement dans le cadre du Bal de Neige et du lac Beauchamp, selon les sections 1 et 2, pour un montant total approximatif de 401 469,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 octobre 2019, et ce, comme étant les seules soumissions reçues conformes pour chacune des sections.

Les contrats seront d'une durée de trois éditions pour le Bal de Neige (2020, 2021 et 2022) et de quatre éditions (2019, 2020, 2021 et 2022) pour le lac Beauchamp.

Pour le lac Beauchamp et après la première saison du contrat, le prix unitaire sera révisé annuellement à la hausse ou à la baisse, au 1^{er} novembre de chaque année, selon la répartition suivante :

- 90 % de la valeur du contrat basé sur l'indice des prix à la consommation, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 août précédant la date anniversaire.

Catalogue 62-001

Statistique Canada, indices des prix à la consommation – Indice des prix à la consommation du Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

- 10 % suivant la variation du coût du carburant diesel, le tout basé sur le coût moyen mensuel du diesel pour la région de l'Outaouais, pour le mois de septembre précédent l'édition d'enneigement au lac Beauchamp, selon la Régie de l'énergie du Québec. Le prix de référence moyen du carburant diesel est établi à 1,248 \$/litre pour la région de l'Outaouais, pour le mois de septembre 2019, selon la Régie de l'énergie du Québec.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2020 à 2022, les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-71511-419 – Bal de Neige et 02-71360-519 – Parc du lac Beauchamp.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-833

ACTE DE RÈGLEMENT ET TRANSACTION - GRIEFS BLC-2018-28 ET BLC-2018-30

CONSIDÉRANT le dépôt du grief BLC-2018-28 le 23 octobre 2018 et du grief BLC-2018-30 le 28 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre fin aux litiges qui les opposent et conclure une transaction à cet effet;

CONSIDÉRANT les coûts du règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'entériner l'acte de règlement et de transaction à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau SCFP 5400 afin de régler le litige les opposant, le tout selon les modalités prévues à l'acte de règlement et de transaction;
- d'autoriser la directrice générale, la directrice du Service des biens immobiliers et la directrice du Service des ressources humaines à signer l'acte de règlement et de transaction.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62911-195-92543	40 000 \$	Gestion du portefeuille immobilier - Allocation de départ

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-834

SOUSSION 2019 SP 240 - SERVICE D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lafarge Canada inc., 1501, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N5, pour le service d'élimination des neiges usées, pour un montant total de 793 327,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 octobre 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de quatre saisons hivernales.

Les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2020 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31320-511 – Dépôts à neige location d'espaces.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-835

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS NUMÉROS 112779, 114151 ET 115370

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié ne peut se déclarer non disponible plus de deux sessions consécutives et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 14.03 à l'effet qu'un salarié saisonnier doit offrir des disponibilités chaque année et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'en application de ces articles, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 112779, 114151 et 115370 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employés sont les suivants : 112779, 114151 et 115370.

Adoptée

CE-2019-836

CHOIX DE LIMITE PAR LÉSION POUR FINS DE COTISATIONS - COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2020 - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie au régime rétrospectif de la tarification à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur le financement prévoit que l'employeur, assujetti au mode rétrospectif, doit faire parvenir à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, avant le 15 décembre de l'année qui précède l'année de cotisation, un avis de son choix d'assumer, pour cette année de cotisation, le coût total d'un accident ou d'une maladie professionnelle, jusqu'à concurrence d'une limite, pour chacun d'eux, d'un montant équivalent à 1.5, 2, 2.5, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 fois le maximum annuel assurable (78 500 \$) de l'année de cotisation;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a mandaté une firme externe en actuariat, pour effectuer l'analyse financière du choix de la limite;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'actuariat, le Service des finances et le Service des ressources humaines recommandent de fixer le choix de la limite par réclamation à neuf fois le salaire minimum annuel assurable (78 500 \$) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de fixer la limite par lésion à neuf fois le salaire maximum annuel assurable par réclamation pour l'année de cotisation 2020.

La directrice du Service des ressources humaines ou le chef du Service de la santé, de la sécurité et du mieux-être au travail est autorisé à signer les documents nécessaires pour l'attestation du choix de la limite par réclamation, afin de donner suite à la présente et à agir à titre de représentant auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adoptée

CE-2019-837

ACTE DE RÈGLEMENT ET TRANSACTION GRIEF POL-2017-22

CONSIDÉRANT le dépôt du grief POL-2017-22 le 13 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre fin aux litiges qui les opposent et conclure une transaction à cet effet;

CONSIDÉRANT les coûts du règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'entériner l'acte de règlement et de transaction à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau afin de régler le litige les opposant, le tout selon les modalités prévues à l'acte de règlement et de transaction;

- d'autoriser la directrice générale, le directeur du Service de police et la directrice du Service des ressources humaines à signer l'acte de règlement et de transaction.

Adoptée

CE-2019-838

APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ENT-PRO-19-01 PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUE AUX EMPLOIS COUVERTS PAR L'UNITÉ DES PROFESSIONNELS ET SUR L'INTÉGRATION DES PROFESSIONNELS DANS UNE STRUCTURE SALARIALE CONFORME AU PLAN D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Regroupement des professionnels se sont entendus pour effectuer les travaux nécessaires à l'implantation rétroactive du plan d'évaluation des emplois des professionnels selon la lettre d'entente ENT-PRO-19-01;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires à la rétroaction des évaluations des emplois professionnels sont insuffisantes au budget de l'année 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la lettre d'entente ENT-PRO-19-01 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Regroupement des professionnels;
- approuve la somme de 225 000 \$ de la réserve équité afin de permettre le paiement des rétroactivités salariales.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier, la directrice générale ainsi que la directrice du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-PRO-19-01.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2019.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif